

20250619 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/65253/vendanges-de-la-honte--ouverture-du-proces-pour-traite-detres-humains-dans-le-vignoble-de-champagne>

Actualités



Un champ de vignes en France. Credit : Wikimedia Commons

"Vendanges de la honte" : ouverture du procès pour traite d'êtres humains dans le vignoble de Champagne

Par [La rédaction](#)

Le procès de trois personnes, accusées de traite d'êtres humains, s'est ouvert ce jeudi au tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne, dans le nord-est de la France. Les prévenus sont soupçonnés d'avoir exploité et hébergé dans des conditions indignes 57 travailleurs, pour la plupart en situation irrégulière, lors des vendanges 2023 dans le prestigieux vignoble de Champagne.

Le procès s'est ouvert jeudi 19 juin à 9h au tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne, dans le nord-est de la France, pour juger trois personnes accusées de traite d'êtres humains.

Ce procès constitue l'aboutissement de plusieurs mois d'enquête qui ont mis au jour des conditions d'hébergement et de travail sordides pour les migrants employés et permis d'identifier 57 victimes - en majorité des étrangers en situation irrégulière originaires du Mali, de Mauritanie, de Côte d'Ivoire ou encore du Sénégal.

Parmi les prévenus figure la dirigeante d'Anavim, une société de prestations viticoles. Cette femme de 44 ans originaire du Kirghizistan est poursuivie pour travail dissimulé, emploi d'étrangers sans autorisation de travail salarié, soumission de personnes vulnérables à des conditions d'hébergement indignes et avec une rétribution inexistante ou insuffisante.

Deux hommes âgés de 33 ans, soupçonnés d'avoir participé au recrutement des vendangeurs en région parisienne, seront jugés à ses côtés.

Le syndicat CGT, qui s'est porté partie civile, regrette l'absence des donneurs d'ordre. Pour Diane Grandchamp, secrétaire fédérale agro-alimentaire interrogée par [RFI](#), "si ces prestataires existent, c'est parce qu'il y a des donneurs d'ordre qui demandent ce type de prestation à bas coût", estime-t-elle. "Ils disent qu'ils ne sont pas au courant. Sauf que ce n'est

pas possible de fermer les yeux sur les conditions dans lesquelles sont les salariés qui travaillent la terre de ces exploitants".

Conditions de vie "insalubres" et "indignes"

L'affaire remonte aux vendanges 2023 qualifiées depuis de "vendanges de la honte" par la CGT. En septembre 2023, à la suite d'un signalement de riverains, l'inspection du travail procède à un contrôle et constate des conditions de vie portant "gravement atteinte à la sécurité, à la santé et à la dignité des occupants", selon la procureure Annick Browne.

Dans la foulée, la préfecture ordonne la fermeture de cet hébergement collectif mis à disposition par Anavim près de Reims (nord-est), en raison de conditions de vie jugées "insalubres" et "indignes".

A lire aussi

[Des réfugiés à la rescouasse d'exploitants agricoles en Aquitaine](#)

Les vendangeurs étaient logés dans une maison en travaux et un hangar, dormant sur des matelas gonflables à même le sol, avec des douches de fortune, des toilettes inutilisables et de nombreuses anomalies électriques, détaille aussi le parquet.

Ils étaient en outre transportés de leur hébergement à leur lieu de travail, "entassés à l'arrière de camionnettes" sans sièges ni ouvertures, et travaillaient "minimum dix heures par jour avec une unique pause déjeuner de 30 minutes", sans équipement de protection individuel et souvent avec des salaires "sans rapport" avec le travail accompli, relève le parquet.

Boubacar Soumaré, l'un des migrants exploités, avait à l'époque raconté son quotidien dans les vignes à RFI : "Ça me fait pleurer tellement on a souffert là-bas. Il n'y a pas de nourriture, même de l'eau, de l'eau simple. Alors qu'on commence le travail depuis 7h jusqu'à 18h30".

Une affaire similaire

Pour la première fois dans un procès sur le sujet des vendangeurs, le Comité Champagne, qui représente 16 200 vignerons, 130 coopératives et 370 maisons de Champagne, est lui aussi partie civile.

Les vendanges de 2023 dans la région avaient été émaillées d'incidents. Quatre personnes travaillant à la récolte du raisin sont notamment décédées lors d'un mois de septembre particulièrement chaud cette année-là.

A lire aussi

[Dans les champs de fraises en Espagne, les migrants victimes "d'exploitation", selon le Conseil de l'Europe](#)

Depuis plusieurs années, les scandales se multiplient dans cette région, où le raisin doit être ramassé à la main, avec un pic d'activité de seulement deux à trois semaines.

En septembre 2020, [les gérants d'une société de prestations viticoles](#) ont été reconnus coupables de "trafic d'êtres humains" par le tribunal correctionnel de Reims et condamnés à trois ans d'emprisonnement dont un an avec sursis.

Au total, six prévenus étaient poursuivis dans cette affaire pour "travail dissimulé aggravé et recours au service d'une personne exerçant un travail dissimulé aggravé", "emploi d'étrangers sans titre", "conditions d'hébergement indigne" et "traite d'êtres humains".

L'affaire avait débuté en août 2018 lorsque des enquêteurs anti-fraude avaient découvert chez un prestataire viticole, près d'Épernay, de nombreuses personnes en situation irrégulière, dont des Afghans et des ouvriers de différents pays d'Afrique. Selon le récit des gendarmes qui ont ensuite mené l'enquête, ces ouvriers viticoles étaient soumis à des cadences quotidiennes éprouvantes et percevaient une rémunération "insignifiante", voire inexistante.